

## COMPOSANTES DE LA FORMATION

**UC1 :** Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle ;
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté ;
- Contribuer au fonctionnement d'une structure ;

**UC2 :** Mettre en oeuvre un projet d'animations s'inscrivant dans le projet de la structure.

- Concevoir un projet d'animation ;
- Conduire un projet d'animation ;
- Évaluer un projet d'animation ;

**UC3 :** Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage en sport automobile.

- Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage en sport automobile
- Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage en sport automobile
- Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage en sport automobile

**UC4 - A :** Mobiliser les techniques de l'option perfectionnement au pilotage pour mettre en oeuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage.

**UC4 - B :** Mobiliser les techniques de l'option karting pour mettre en oeuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

**UC4 - C :** Mobiliser les techniques de l'option tout-terrain pour mettre en oeuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

- Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option
- Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option
- Garantir des conditions de pratique en sécurité

## EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

Les exigences préalables à l'entrée en formation, prévues à l'article R. 212-10-17 du code du sport et à l'article A. 212-36 de ce même code, sont les suivantes :

a) Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
- « Premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
- « Premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- « Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- « Certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité ;

b) Être titulaire du permis de conduire de catégorie B, en cours de validité ;

c) Justifier d'un niveau de pratique personnelle en sport automobile, dans l'option choisie.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de :

- La production de l'attestation de formation relative au secourisme le cas échéant assortie de l'attestation de formation continue en cours de validité ;
- La production du permis de conduire de catégorie B en cours de validité ;
- La réussite aux épreuves des tests d'exigences préalables



## CALENDRIER DES FORMATIONS

Voir le site du Ministère : [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)

## PRÉROGATIVES DU DIPLÔME

<b>INTITULÉ DU DIPLÔME</b>	BPJEPS Éducateur Sportif mention Sport Automobile
<b>CONDITIONS D'EXERCICE</b>	<p>Sport automobile mention Karting : Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation, de découverte et de préparation à un premier niveau de compétition en karting.</p> <p>Sport automobile mention Perfectionnement du pilotage : Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation, de découverte et de préparation à un premier niveau de compétition en perfectionnement du pilotage.</p> <p>Sport automobile mention Tout terrain : Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation, de découverte et de préparation à un premier niveau de compétition en tout-terrain.</p>

LE  
DIPLOME  
DE  
L'ÉDUCATEUR  
SPORTIF